

PLAN D'ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2023

La transition énergétique, un rouage essentiel
au développement durable du Québec

Transition
énergétique
Québec



Table des matières

Message de la présidente-directrice générale	III
Préface	IV
Un contexte, une mission et des valeurs qui guident le premier Plan d'action en développement durable de Transition énergétique Québec	1
Un PADD issu d'une collaboration	3
Le Plan directeur et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	4
L'exemplarité de l'État au cœur du PADD de TEQ	6
Des actions, des indicateurs et des cibles concrètes	7
Synopsis	13
Contribution du PADD de TEQ à une activité incontournable de la Stratégie	14
Annexe 1 : Respect des principes de développement durable	15
Annexe 2 : Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (extrait) ..	18

Dépôt légal — 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-84697-0 (PDF)

Gouvernement du Québec, 2019



Message de la présidente-directrice générale

Cela ne fait aucun doute : la transition énergétique et le développement durable vont de pair.

Ce premier Plan d'action en développement durable 2019-2023 (PADD) de Transition énergétique Québec, que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, est la représentation concrète de la relation étroite que partagent ces deux concepts.

Que ce soit par le soutien à l'électrification des transports, par le développement des filières d'énergies renouvelables ou par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, la transition énergétique d'une société entraîne inévitablement son essor économique et social, le tout dans le respect de l'environnement. Cette transition énergétique, elle s'accomplit avec l'action collective de tous les acteurs concernés. Ces individus, ces entreprises et ces organismes qui ont à cœur l'amélioration de leur avenir et de la qualité de leur vie sont à même de constater que le sort de leur société est entre leurs mains. C'est une évidence : une transition énergétique saine et efficace s'accomplit dans le respect des principes de développement durable.

Depuis sa création en 2017, notre jeune société bâtit sa gouvernance conformément aux principes énoncés dans la Loi sur le développement durable. Ces derniers font partie intégrante de notre quotidien, ils sont ancrés dans nos valeurs.

Il n'est donc pas surprenant de constater que le tout premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, déposé par TEQ en juin 2018, soit porteur de 14 des 16 principes énoncés dans cette loi. Ce plan, dont la mise en œuvre est déjà bien amorcée, comporte 225 mesures qui mèneront le Québec vers un avenir plus sobre en carbone tout en lui assurant une croissance durable et respectueuse de l'environnement. Par son mandat et par son orientation, le Plan directeur constitue un outil indispensable pour assurer le développement durable au Québec. Notre Plan d'action en développement durable 2019-2023 s'inscrit donc dans une suite logique.

Ce document est le fruit de la collaboration de tous les employés de Transition énergétique Québec, des gens dévoués et engagés avec qui j'ai le plaisir d'œuvrer depuis maintenant plus de deux ans. L'équipe de TEQ évolue chaque jour dans ce défi qu'est la transition énergétique du Québec. Tous les individus qui la composent ont à cœur d'assurer la croissance pérenne de notre société.

En tant que coordonnatrice du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, mais également en tant qu'experte en matière de transition énergétique, TEQ se doit d'être exemplaire en matière de développement durable.

Ce plan d'action en développement durable est la preuve réelle de cet engagement et je suis fière d'en être la représentante!

Johanne Gélinas

Préface

En vertu de la Loi sur le développement durable du Québec, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec visés par la Loi sur le vérificateur général sont tenus de préparer un plan d'action sur le développement durable (PADD). Ils sont guidés dans leur préparation par les balises contenues dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020¹ (ci-après la Stratégie).

C'est en suivant ce cadre de référence que Transition énergétique Québec (TEQ) présente son premier PADD. Outre le contenu principal qui décrit TEQ et décline les actions et les indicateurs du PADD, il comporte également en annexe des éléments d'information sur la Loi sur le développement durable et sur la Stratégie. Le lecteur qui souhaite plus d'information pourra se référer aux sources notées dans le présent document.

¹ *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* [http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm].

Un contexte, une mission et des valeurs qui guident le premier Plan d'action en développement durable de Transition énergétique Québec

TEQ est une société d'État créée en 2017 dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 du Québec. En vertu de sa loi constitutive (Loi sur Transition énergétique Québec), TEQ a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition énergétique. Elle le fait en assurant une gouvernance globale et intégrée de la transition énergétique du Québec et en supervisant les efforts qui seront déployés au cours des prochaines années pour converger vers une gestion de l'énergie efficace et sobre en carbone.

C'est en exerçant un leadership inspirant dans l'atteinte des cibles de la transition énergétique et en cherchant à favoriser l'adhésion et l'engagement des autorités gouvernementales, des ministères et de l'ensemble des organismes concernés que TEQ conçoit son apport.

TEQ est un agent de changement par sa compétence, son engagement, son dynamisme et sa capacité de mobiliser des acteurs autour de l'atteinte d'un objectif commun qui est de réussir la transition énergétique du Québec. Cette force mobilisatrice est enracinée dans des valeurs d'organisation qui guident TEQ dans sa mission (encadré 1).

TEQ est responsable de l'administration de plusieurs programmes en conversion et en efficacité énergétiques destinés aux citoyens, aux entreprises, aux organismes et aux institutions. C'est la raison pour laquelle l'expérience client occupe une place centrale dans la gouvernance de TEQ. Cela s'exprime par sa volonté d'offrir une prestation de service orientée vers les besoins de la clientèle, de faciliter l'accès aux renseignements sur la transition énergétique et d'offrir un accompagnement adapté en plus d'une expertise de pointe à la clientèle desservie par TEQ.

Encadré 1

Valeurs de TEQ

TEQ est une jeune organisation qui compte une centaine de personnes. Avec le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec (ci-après le Plan directeur), elle est porteuse d'un dossier majeur pour l'avenir du Québec.

Avec l'aide de son personnel, TEQ a décidé d'adopter les valeurs suivantes pour marquer son identité et la guider dans son mandat d'assurer la transition énergétique du Québec : **leadership, innovation, collaboration, transparence et exemplarité.**

L'un des moyens retenus dans la Loi sur Transition énergétique Québec pour assurer cette gouvernance est la mise en œuvre d'un plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques dans le but d'atteindre les cibles de la Politique énergétique à l'horizon 2030, à savoir :

- › une amélioration de 15 % de l'efficacité énergétique;
- › une réduction de 40 % de la consommation de produits pétroliers par rapport à ce qu'elle était en 2013;
- › l'élimination du charbon thermique;
- › l'augmentation de 25 % de la production totale de l'énergie renouvelable;
- › l'augmentation de 50 % de la production de bioénergies.



Le premier Plan directeur, couvrant la période 2018–2023, a été dévoilé en juin 2018 à la suite de travaux interministériels et de vastes consultations². Il répond au mandat donné par le gouvernement voulant que l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise ait été améliorée de 1 % annuellement et que la consommation de produits pétroliers ait été réduite d'au moins 5 % (réf. 2013) au terme du Plan directeur. À ce chapitre, TEQ prévoit que, pour sa durée, le Plan directeur permettra de dépasser les cibles gouvernementales par une amélioration de 1,2 % par année de l'efficacité énergétique du Québec et une diminution de 12 % de la consommation de produits pétroliers.

Tout au long du processus d'élaboration du Plan directeur, TEQ a fait appel à la Table des parties prenantes constituée d'experts d'horizons différents de la transition énergétique. Cette table, constituée par la Loi sur Transition énergétique Québec, a transmis un avis favorable au gouvernement sur le Plan directeur.

Il est à noter que les activités de TEQ sont financées par deux sources principales : la quote-part des distributeurs d'énergie (Energir, Gazifère et Hydro-Québec) et le Fonds vert qui vise notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). À cet égard, il y a lieu de souligner que les programmes de TEQ sont responsables de 61 % des réductions des émissions de gaz à effet de serre du Québec, mais

qu'ils utilisent seulement 18,5 % du budget du Fonds vert³.

Enfin, TEQ rend publics les indicateurs de performance des programmes qu'elle administre, dont les gains énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et fait état annuellement de la progression du Plan directeur et de l'atteinte des cibles gouvernementales suivant une méthodologie éprouvée.

TEQ poursuit ainsi le développement d'une gouvernance axée sur les principes de développement durable édictés par la Loi sur le développement durable du Québec (voir annexe 1). Certains de ces principes constituent l'essence même des actions et des orientations de l'organisation pour mener à bien la transition énergétique du Québec par l'entremise du Plan directeur. En effet, ces actions mises en place par TEQ entraîneront des retombées environnementales et socioéconomiques qui profiteront aux générations futures. Ces retombées favoriseront notamment le développement économique du Québec en s'appuyant sur l'innovation et en protégeant l'environnement par la réduction de la consommation des énergies fossiles. TEQ mettra également sur des mesures pour engager les citoyens et les entreprises dans cette transition énergétique en encourageant le développement des connaissances et la sensibilisation, avec l'objectif ultime d'apporter des changements considérables quant aux comportements et aux choix de consommation énergétique.

² Source : Transition énergétique Québec, *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018–2023* [<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/plan-directeur-en-transition-energetique>].

³ Source : Transition énergétique Québec, *Rapport annuel de gestion 2017–2018*.

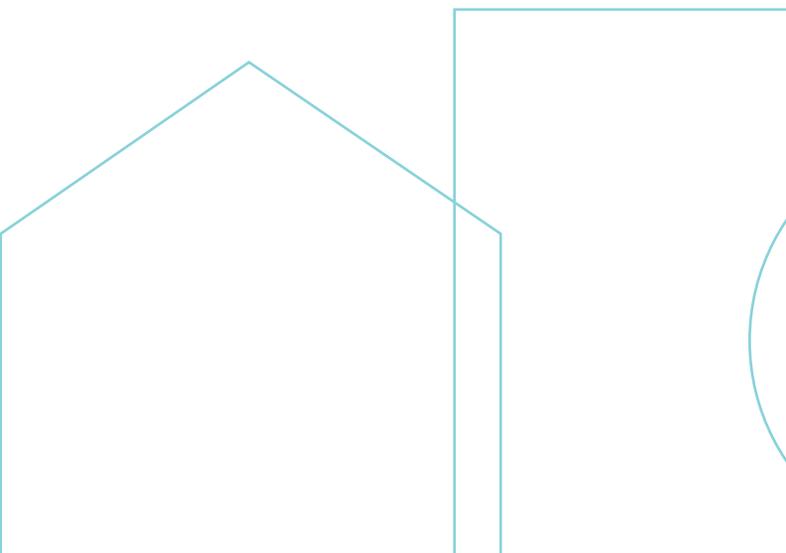
Un PADD issu d'une collaboration

En concordance avec ses valeurs, TEQ a créé un comité interne, regroupant des employés issus de différentes directions et ayant un bagage professionnel diversifié, qui s'est chargé d'élaborer le PADD. Ce dernier a ensuite été commenté et bonifié par le personnel de TEQ et présenté à son conseil d'administration. Cette participation élargie à la création du premier PADD s'inscrit dans l'intention de TEQ de favoriser la transparence de ses actions ainsi que la collaboration et l'engagement des employés à réaliser des activités et à poser des actions qui intègrent les principes de développement durable.

TEQ poursuivra ses efforts pour renforcer sa gouvernance en ce sens en formant un comité interne en développement durable dont le rôle consistera à favoriser la mobilisation et des changements de comportement dans le sens du développement durable.

La Stratégie se termine en 2020, mais c'est l'horizon 2019-2023 qui s'appliquera à ce PADD. Cela s'explique par le fait que le premier plan directeur se termine en 2023. TEQ tiendra compte dans son PADD des changements qui pourraient être apportés à la Stratégie et présentera les résultats de la mise en œuvre de son PADD dans le cadre de son rapport annuel de gestion.

La Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1) définit cette notion comme suit : *le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.*



Le Plan directeur et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Comme mentionné, le Plan directeur est en lui-même une pierre d'assise du développement durable de TEQ.

On comprend mieux cela en sachant que 70 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec sont liées à l'utilisation de l'énergie (2016)⁴. Ainsi, cette contribution à la lutte contre les changements climatiques fait du Plan directeur un instrument crucial pour le développement durable du Québec. Par ailleurs, il faut souligner que le Plan directeur a été analysé à la lumière des principes de développement durable et correspond à ceux-ci (annexe 1).

Les objectifs et les mesures du Plan directeur s'appuient sur six orientations stratégiques (voir encadré 2) qui convergent vers celles de la Stratégie (voir annexe 2). Il importe toutefois de préciser que la première orientation du Plan directeur, à savoir reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie, illustre bien la vocation de TEQ : réduire la facture énergétique des entreprises par des équipements et des procédés performants, favoriser la qualité de la vie des ménages en leur proposant des habitations écoénergétiques et aider à l'essor de la mobilité durable en facilitant, par exemple, l'acquisition de véhicules électriques.

C'est pourquoi sont présentés ci-dessous certains aspects du Plan directeur qui démontrent à la fois le caractère social, environnemental et économique de celui-ci :

Soutenir la mobilité durable par l'électrification des transports et l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur

TEQ joue un rôle important dans la mobilité durable, entre autres, par son engagement dans le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020⁵ et son apport à la cible de 100 000 véhicules électriques circulant sur les routes du Québec en 2020. Elle est responsable de l'octroi du rabais à l'achat de véhicules électriques, une mesure clé pour le succès du Québec et du déploiement des bornes de recharge à domicile et en milieu de travail (programme Roulez vert).

TEQ est porteuse de plusieurs mesures du Plan directeur touchant le transport et qui permettent d'accélérer l'utilisation d'énergies à plus faible empreinte carbone et d'utiliser les véhicules plus efficacement en visant par exemple à :

- appuyer davantage l'électrification du transport des personnes par une aide à la recharge de véhicules électriques dans les immeubles multilogements;
- aider l'industrie du transport routier à faire des choix écoénergétiques dans l'acquisition et l'exploitation des véhicules et combler les manques dans l'offre d'aide financière à l'achat de véhicules à faible consommation d'énergie ou émission de GES;
- sensibiliser les consommateurs aux avantages des véhicules électriques.

4 Source : *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990* [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/>].

5 Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 [https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/electrification/Documents/PAET.pdf].

Réduire la dépendance aux produits pétroliers et développer le plein potentiel des énergies renouvelables

Le Plan directeur est un outil de planification qui comporte des mesures pour guider l'action gouvernementale et pour indiquer au marché les objectifs poursuivis par le gouvernement à long terme.

Par son action, TEQ contribue à réduire les émissions de GES en offrant des programmes qui favorisent la transformation de systèmes énergétiques en systèmes moins énergivores et qui émettent moins de GES, tels qu'ÉcoPerformance et Biomasse forestière résiduelle. Dans cette approche, TEQ cherche également à :

- › analyser et à comparer les performances des filières d'énergie selon une approche de cycle de vie pour orienter la transition énergétique du Québec dans les différents secteurs d'intervention;
- › faire adopter une législation interdisant l'installation de nouveaux systèmes au mazout et favorisant le remplacement de l'équipement désuet dans le secteur résidentiel.

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

L'efficacité énergétique est reconnue comme étant la source prioritaire d'énergie par la Politique énergétique 2030 et est la première des orientations du Plan directeur. Ce rôle prioritaire de l'efficacité énergétique s'observe tout particulièrement dans le domaine du bâtiment. À cet égard, des mesures du Plan directeur prévoient, parmi un éventail de mesures, que le Québec adoptera, pour la première fois, une norme volontaire de l'énergie pour la rénovation des bâtiments.

Encadré 2

Orientations du Plan directeur

- 1/ Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie
- 2/ Réduire la dépendance du Québec aux produits pétroliers
- 3/ Appuyer fortement l'innovation en énergie
- 4/ Développer le plein potentiel des énergies renouvelables
- 5/ Renforcer la gouvernance et responsabiliser l'État
- 6/ Appuyer le développement économique

L'exemplarité de l'État au cœur du PADD de TEQ

TEQ assure le mandat de l'exemplarité de l'État en matière de transition énergétique au cœur de l'appareil gouvernemental. À ce titre, TEQ promeut au sein du gouvernement du Québec une culture de l'efficacité énergétique et propose les outils nécessaires afin que l'État québécois fasse un usage accru des énergies renouvelables. La feuille de route sur l'exemplarité de l'État comporte une série de mesures visant à faire en sorte que le gouvernement trace réellement la voie qui permettra à la société québécoise de réaliser sa transition énergétique.

Cette responsabilité envers l'exemplarité, TEQ l'assume également dans ses propres activités courantes, qu'elles concernent la transition énergétique ou plus largement le développement durable. On peut noter, à titre d'exemple, sa participation au projet pilote de télétravail mené par le Secrétariat du Conseil du trésor, qui s'ajoute à une politique interne déjà en vigueur⁶ et par l'adoption, en 2019, d'un nouvel aménagement collaboratif qui lui permettra de réduire la superficie de ses bureaux. TEQ a également la volonté de devenir une organisation sans papier et sa flotte de trois véhicules est déjà à motorisation électrique.



Encadré 3

Plan directeur, vision de l'exemplarité

En 2030, le gouvernement du Québec aura intégré l'efficacité énergétique et l'utilisation prioritaire de l'énergie renouvelable dans sa culture organisationnelle. Il sera à l'avant-garde des bonnes pratiques en matière de gestion de l'énergie et tracera la voie pour permettre à la société québécoise d'achever sa transition énergétique.

Photo : Faculté de médecine de l'Université Laval, Jean-François Rivard

⁶ Près de 50 % du personnel de TEQ effectuait du télétravail un jour par semaine en juillet 2019.

Des actions, des indicateurs et des cibles **concrètes**

Le PADD de TEQ comporte huit actions principales qui regroupent des sous-actions. Elles s'inscrivent dans cinq orientations de la Stratégie. Le PADD répond aussi aux exigences de la Stratégie en participant à quatre activités incontournables (page 14).

Action 1/

Réduire la consommation de produits et améliorer l'efficacité énergétique du siège social

Dans ses activités courantes, TEQ déploiera tous les efforts requis avec ses fournisseurs pour réduire au maximum la quantité de matière résiduelle envoyée au recyclage ou éliminée.



Orientation correspondante de la Stratégie :

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Sous-actions	Indicateurs	Cibles
1.1/ Réduire l'utilisation du papier dans l'organisation pour tendre vers l'objectif « zéro papier », notamment par l'emploi accru des technologies numériques.	Réduction des achats de papier	Moins 20 % en 2021-2022 (réf. 2018-2019)
1.2/ Étudier la possibilité de mettre en place un système de collecte et de compostage des matières organiques au siège social.	Analyse de faisabilité Système utilisé	2019-2020 2020-2021
1.3/ Abolir l'utilisation des accessoires à usage unique : verres de styromousse, pailles et bouteilles en plastique, etc. TEQ verra à inventorier les accessoires utilisés et ceux qui seront requis pour réduire les matières résiduelles (p. ex., verres en verre, pichets d'eau, etc.).	Inventaire complété Abolition et substitution	2020-2021 2020-2021
1.4/ S'assurer que le propriétaire de l'immeuble du siège social fait le maximum pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.	Bilan des efforts réalisés par le propriétaire	2020-2021

Action 2/

Déployer des actions porteuses pour la mobilité durable

Les véhicules légers utilisés par TEQ pour les déplacements professionnels sont à motorisation électrique et l'organisation a mis en place en 2018 une politique interne de télétravail. À cela s'ajoute, depuis le début 2019, une participation à un projet pilote gouvernemental.

Par ailleurs, suivant l'objectif de favoriser le transport actif et collectif, un programme de retour garanti à la maison est offert aux employés utilisant ces modes et devant quitter le travail en raison d'une urgence.

Le transport actif contribue à la mobilité durable, fait partie des saines habitudes de vie et est favorisé.



Orientations correspondantes de la Stratégie :

- › Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
- › Soutenir la mobilité durable

Sous-actions	Indicateurs	Cibles
2.1/ Progresser dans le déploiement de télétravail.	Nombre de jours/personne	Plus 15 % en 2020-2021 (réf. 2019-2020)
2.2/ Favoriser le transport actif par des mesures appropriées (p. ex., casiers, douches, espaces intérieurs sécurisés pour les vélos, bornes de recharge pour les vélos électriques) et sensibiliser les employés au transport actif.	Nombre de projets mis en œuvre pour favoriser spécialement le transport actif	Cinq d'ici à 2022-2023
2.3/ Élaborer et dévoiler un plan de mobilité durable englobant les sous-actions 2.1 et 2.2 en incluant le transport collectif.	Dévoilement du plan	2022-2023

Action 3/

Sensibiliser l'ensemble de l'organisation au développement durable

En plus des actions 1 et 2, TEQ entend être proactive et dynamiser sa participation à la Stratégie en intégrant aux différents échelons de l'organisation des principes de développement durable et en mobilisant son personnel.

Pour démontrer l'engagement de la haute direction à l'égard du PADD, un officier ou une officière en développement durable relevant directement du comité de direction (CODIR) sera nommé et un comité interne sera créé à cet effet. Le mandat de l'officier ou de l'officière sera d'animer la démarche au sein de TEQ et, avec la collaboration du comité interne, de veiller à la mise en œuvre du PADD, à sa reddition de comptes et à son évolution.

Le comité interne sera chargé de transmettre l'information en matière de développement durable aux employés afin de les inciter à adopter des comportements plus responsables, notamment par l'entremise d'activités de formation et de sensibilisation.



Orientation correspondante de la Stratégie :

- › Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Sous-actions	Indicateurs	Cibles
3.1/ Créer un comité interne en développement durable.	Mise sur pied du comité Nombre d'activités de formation ou de sensibilisation	2019-2020 2 fois par année
3.2/ Déterminer trois principes de la Loi sur le développement durable où renforcer en priorité l'action de TEQ dans les prochaines années.	Choix de trois principes et des éléments décisionnels où ils seront appliqués (p. ex., développement de stratégies, évaluation de programmes)	2019-2020

Action 4/

Améliorer les pratiques de consultation

Comme mentionné, l'élaboration du Plan directeur comportait un processus étoffé de consultations publiques. Un rapport de consultation est disponible en ligne. Par ailleurs, les personnes de TEQ ou d'autres ministères qui ont participé à l'élaboration du Plan directeur ont été questionnées sur la méthode et les outils de travail employés dans un but d'améliorer les façons de faire de TEQ.

Dans le même esprit, la mise en œuvre du Plan directeur se fait à l'aide de mécanismes de participation des intervenants (groupes de travail, comité TEQ–Premières Nations, comités TEQ–Distributeurs d'énergie) et de la Table des parties prenantes qui sera sollicitée périodiquement.

TEQ ira plus loin en cherchant à améliorer ses pratiques de consultation des intervenants. C'est ainsi qu'elle cherchera à améliorer ses relations avec les parties prenantes en respect de ses valeurs de transparence et de collaboration.



Orientation correspondante de la Stratégie :

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Sous-action	Indicateurs	Cibles
4.1/ Publication des améliorations mises en œuvre.	Nombre d'améliorations Satisfaction de la clientèle à l'égard de la manière dont TEQ les consulte	Un d'ici à 2020–2021 Trois rétroactions sur la qualité des consultations d'ici à 2022–2023

Action 5/

Soutenir les municipalités dans la transition énergétique

Grâce aux multiples leviers à leur disposition, les municipalités sont des terreaux fertiles pour la transition énergétique.

L'aménagement durable du territoire est d'ailleurs le principal levier des municipalités qui occupent une place dans le Plan directeur et TEQ souhaite la valoriser davantage.

Des actions ciblées sont déjà en cours avec des municipalités pour répondre à des enjeux propres à chacune. Ces actions seront appelées à se multiplier à mesure que les municipalités s'engageront dans la transition énergétique.



Orientation correspondante de la Stratégie :

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Sous-action	Indicateur	Cibles
5.1/ Accompagner les municipalités dans leur appropriation d'actions relatives à la transition énergétique.	Nombre de municipalités avec lesquelles un partenariat est formellement engagé	2 en 2019–2020 4 en 2020–2021

Action 6/

Analyser les conséquences de la transition énergétique sur le marché de la main-d'œuvre québécoise et proposer des réponses aux enjeux soulevés

La transition énergétique signifie de changer en profondeur le profil énergétique du Québec. Cela est susceptible d'avoir des répercussions négatives qu'il importe de minimiser. La transition énergétique peut engendrer des occasions d'innover et de développer de nouveaux marchés. Le développement des nouvelles compétences est ainsi nécessaire.



Orientation correspondante de la Stratégie :

Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable

Sous-actions	Indicateurs	Cibles
6.1/ Réaliser une étude sur les conséquences de la transition énergétique sur la main-d'œuvre (mesure du Plan directeur). TEQ devra parallèlement amorcer ses travaux pour accompagner l'industrie des combustibles fossiles dans la transition énergétique (mesure du Plan directeur).	Publication de l'étude Lancer un comité TEQ — distributeurs de mazout	2021-2022 2019-2020
6.2/ Lancer un concours qui s'adresse aux étudiants universitaires sous le thème de la transition énergétique afin de leur permettre de parfaire leur expertise (mesure du Plan directeur).	Taux de participation	Progression de 5 % par année
6.3/ Réaliser des activités associées aux divers programmes d'études supérieures : offre de stage, de mentorat, de visites techniques, etc. afin de favoriser l'application et le développement des connaissances dans les domaines relatifs à la transition énergétique (mesure du Plan directeur).	Signature d'une entente avec un établissement d'enseignement	2021-2022



Action 7/

Appuyer le développement des filières vertes ainsi que des biens et des services écoresponsables produits au Québec et aider les consommateurs à faire des choix responsables

Les mesures d'aide financière à l'efficacité énergétique, à la conversion d'énergie, à l'innovation, aux actions en sensibilisation et au développement réglementaire représentent des appuis considérables au développement des filières vertes dans différents domaines d'intervention de TEQ (bâtiment, industrie, transport). Ces actions ont pour effet de stimuler l'arrivée sur le marché de nouveaux produits écoénergétiques (p. ex., portes et fenêtres à haute performance, bornes de recharge) et de générer des retombées économiques pour le Québec.

Sur un autre plan, la feuille de route sur le financement de la transition énergétique du Plan directeur veut assurer aux consommateurs d'énergie l'accès à un financement remboursable et encourager la participation d'investisseurs, tant privés qu'institutionnels, à une offre renouvelée de financement qui se veut diversifiée et adaptée aux différents besoins des clientèles⁷. Cela peut prendre différentes formes telles que les obligations vertes et le financement remboursable sous forme de prêt.



Orientations correspondantes de la Stratégie :

- › Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable
- › Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Sous-actions	Indicateurs	Cibles
7.1/ Conformément au Plan directeur, poursuivre et bonifier l'offre de programmes pour contribuer à l'objectif de la Stratégie.	S. O.	En continu
7.2/ Sensibiliser le consommateur à adopter des comportements moins énergivores.	Réalisation d'une première étape d'une campagne pour faire connaître la transition énergétique et amener des changements de comportements en ciblant les connaissances à améliorer dans la population Évaluation de l'évolution des connaissances des consommateurs	2019-2020 2020-2021
7.3/ Présenter une offre de financement remboursable destinée à la transition énergétique et alimentée par des fonds publics et d'investisseurs privés ou institutionnels (mesure du Plan directeur).	Confirmation de partenaires privés ou institutionnels dans le financement du Plan directeur	Un partenaire confirmé d'ici à 2020-2021

⁷ Ce financement serait complémentaire aux subventions.

Action 8/

Améliorer les connaissances sur les enjeux de la transition énergétique propres aux communautés autochtones et développer des actions concrètes dans une perspective de développement durable

La transition énergétique concerne tous les acteurs et peut s'appliquer différemment selon leur réalité et leur culture. Les Premières Nations ont un mode de vie et une culture intimement liés au territoire et aux ressources naturelles qui leur permettent manifestement de constater l'ampleur des changements climatiques dans l'environnement. Les Premières Nations sont des partenaires privilégiées possédant un savoir-faire traditionnel qui mérite d'être valorisé et des besoins particuliers qui méritent d'être reconnus. C'est pourquoi TEQ souhaite améliorer les connaissances sur les enjeux des Premières Nations à l'égard de la transition énergétique et développer avec les communautés des actions concrètes dans une perspective de développement durable. Ces dernières doivent tenir compte de leurs particularités culturelles et de leurs besoins pour assurer leur transition énergétique.



Orientation correspondante de la Stratégie :

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Sous-action	Indicateurs	Cibles
8.1/ Élaborer un plan d'action en transition, innovation et efficacité énergétiques propre aux Premières Nations.	Création d'un comité avec les Premières Nations	2018-2019
	Publication du plan d'action	2021-2022



Synopsis

Transition énergétique Québec

PLAN D'ACTION — DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2023

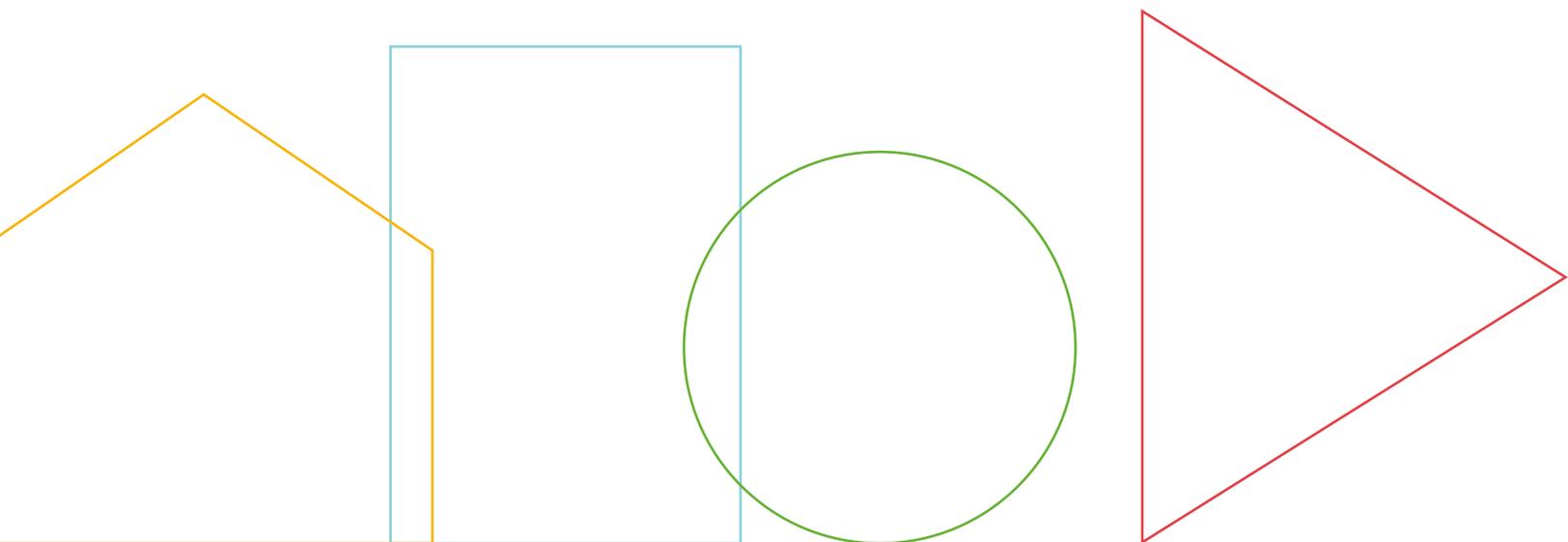
La transition énergétique, un rouage essentiel au développement durable du Québec

Orientations et objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Actions du PADD
Orientation : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	
Objectif : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Action 1/ Réduire la consommation de produits et améliorer l'efficacité énergétique du siège social
Objectif : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Action 2/ Déployer des actions porteuses pour la mobilité durable
Objectif : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics	Action 3/ Sensibiliser l'ensemble de l'organisation au développement durable
Objectif : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et des mesures gouvernementales	Action 4/ Améliorer les pratiques de consultation Action 8/ Améliorer les connaissances sur les enjeux de la transition énergétique propres aux communautés autochtones et développer des actions concrètes dans une perspective de développement durable
Orientation : Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable	
Objectif : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Action 7/ Appuyer le développement des filières vertes ainsi que des biens et des services écoresponsables produits au Québec et aider les consommateurs à faire des choix responsables
Objectif : Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Action 6/ Participer à faire évoluer le marché de la main-d'œuvre québécoise afin de répondre aux enjeux que représente la transition énergétique
Orientation : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	
Objectif : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	Action 5/ Soutenir les municipalités dans la transition énergétique
Orientation : Soutenir la mobilité durable	
Objectif : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	Action 2/ Déployer des actions porteuses pour la mobilité durable
Orientation : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	
Objectif : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	Action 7/ Appuyer le développement des filières vertes ainsi que des biens et des services écoresponsables produits au Québec et aider les consommateurs à faire des choix responsables

Contribution du PADD

de TEQ à une activité incontournable de la Stratégie

Activité incontournable de la Stratégie ⁸	Action du PADD
1. Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable.	1.1 1.2 1.3 1.4 2.1 2.2 2.3
2. Prise en compte des principes de développement durable.	3.2
3. Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.	8.1
4. Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises.	
5. Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial.	5.1



⁸ Voir p.20 de la Stratégie.

Annexe 1 :

Respect des principes de développement durable

La Loi sur le développement durable définit 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et des organismes publics lors de leurs interventions. Ces principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Ils reflètent d'une manière originale les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, un texte fondamental qui affirme un engagement à l'échelle internationale pour le développement durable⁹. L'évaluation du respect des principes¹⁰ du Plan directeur présentée ici répond à cette exigence.

Principes de développement durable	Plan directeur
A. Santé et qualité de vie Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.	A. L'atteinte des cibles énergétiques de la PEQ 2030, qui se traduira par la réduction des émissions de GES, contribuera à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population et, plus largement, au développement durable.
B. Équité et solidarité sociales Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.	B. Le Plan directeur s'inscrit dans une démarche à moyen terme exigeante, dont les effets socioéconomiques, environnementaux et financiers profiteront aux générations futures et, plus particulièrement, à différents groupes de la société parmi lesquels se trouvent les ménages à faible revenu.
C. Protection de l'environnement Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.	C. L'efficacité énergétique de même que la réduction de la consommation des énergies fossiles contribuent à la protection de l'environnement. Elles permettent de retarder, voire d'éviter la construction de nouvelles infrastructures de production, de transport ou de production d'énergie.
D. Efficacité économique L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.	D. L'efficacité énergétique contribue à la prospérité des ménages, des institutions et des organisations et génère des retombées dans l'ensemble du Québec. L'abandon des produits pétroliers au profit des énergies renouvelables contribue à l'amélioration de la balance commerciale du Québec et à la création d'emplois.
E. Participation et engagement La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.	E. Le Plan directeur a été élaboré en recherchant la participation et l'engagement des citoyens, des entreprises et des autres organisations du Québec.

⁹ Source : *Les principes du développement durable* [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>].

¹⁰ Source : *Transition énergétique Québec, Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023*

[https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/TEQ_PlanDirecteur_web.pdf#page=212].

Principes de développement durable	Plan directeur
<p>F. Accès au savoir</p> <p>Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.</p>	<p>F. Le Plan directeur contient plusieurs mesures sur le développement des connaissances, l'innovation, la sensibilisation du public, la formation et le transfert d'expertise.</p>
<p>G. Subsidiarité</p> <p>Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.</p>	<p>G. Le Plan directeur prône la responsabilisation à moyen terme des municipalités et des communautés autochtones.</p>
<p>H. Partenariat et coopération intergouvernementale</p> <p>Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.</p>	<p>H. Le Plan directeur s'inspire des meilleures pratiques connues dans le monde, mais tient compte du contexte énergétique distinct du Québec et de ses particularités culturelles. Le plan retient également plusieurs initiatives qui nécessitent de convenir de partenariats et de démarches collaboratives entre les ministères et des organismes publics, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral.</p>
<p>I. Prévention</p> <p>En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.</p>	<p>I. Des analyses de cycle de vie seront réalisées pour s'assurer que les filières énergétiques retenues sont respectueuses de l'environnement.</p>
<p>J. Précaution</p> <p>Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.</p>	<p>J. S. O.</p>
<p>K. Protection du patrimoine culturel</p> <p>Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui la caractérisent.</p>	<p>K. S. O.</p>
<p>L. Préservation de la biodiversité</p> <p>La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.</p>	<p>L. Voir le principe C. Protection de l'environnement et le principe I. Prévention.</p>

Principes de développement durable	Plan directeur
<p>M. Respect de la capacité de support des écosystèmes</p> <p>Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.</p>	<p>M. Voir le principe C. Protection de l'environnement et le principe I. Prévention.</p>
<p>N. Production et consommation responsables</p> <p>Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.</p>	<p>N. Ce principe est l'essence même du Plan directeur qui préconise des changements majeurs dans les habitudes et les choix de consommation d'énergie.</p>
<p>O. Pollueur-payeur</p> <p>Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.</p>	<p>O. Des mesures fiscales qui prendront en compte le principe pollueur-payeur seront étudiées dans le cadre du premier Plan directeur en vue d'une application ultérieure.</p>
<p>P. Internalisation des coûts</p> <p>La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.</p>	<p>P. Le Plan directeur présente des solutions énergétiques qui tiendront compte du cycle de vie des sources d'énergie et des combustibles.</p>



Annexe 2 :

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (extrait)

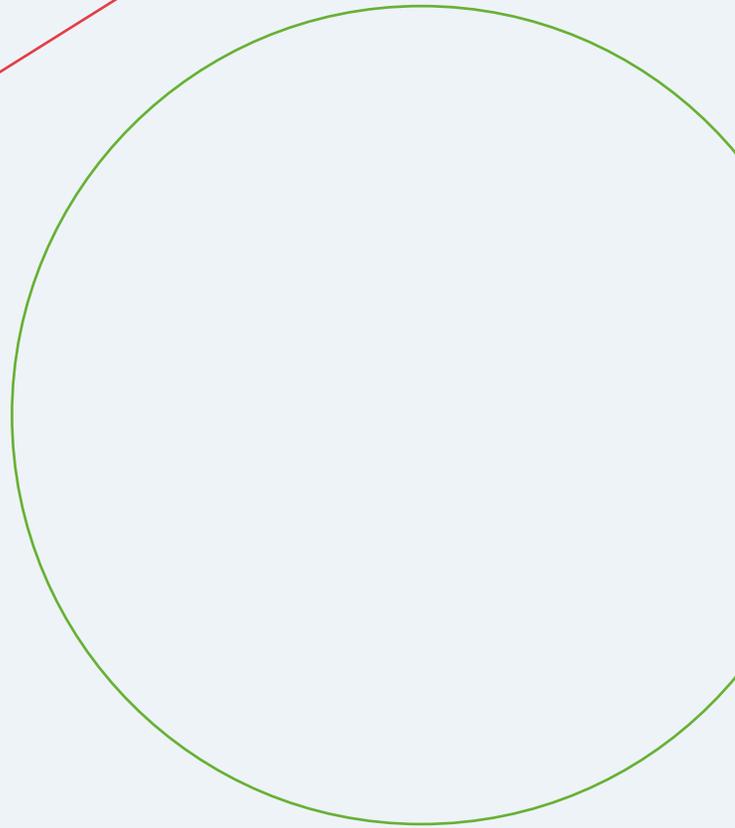
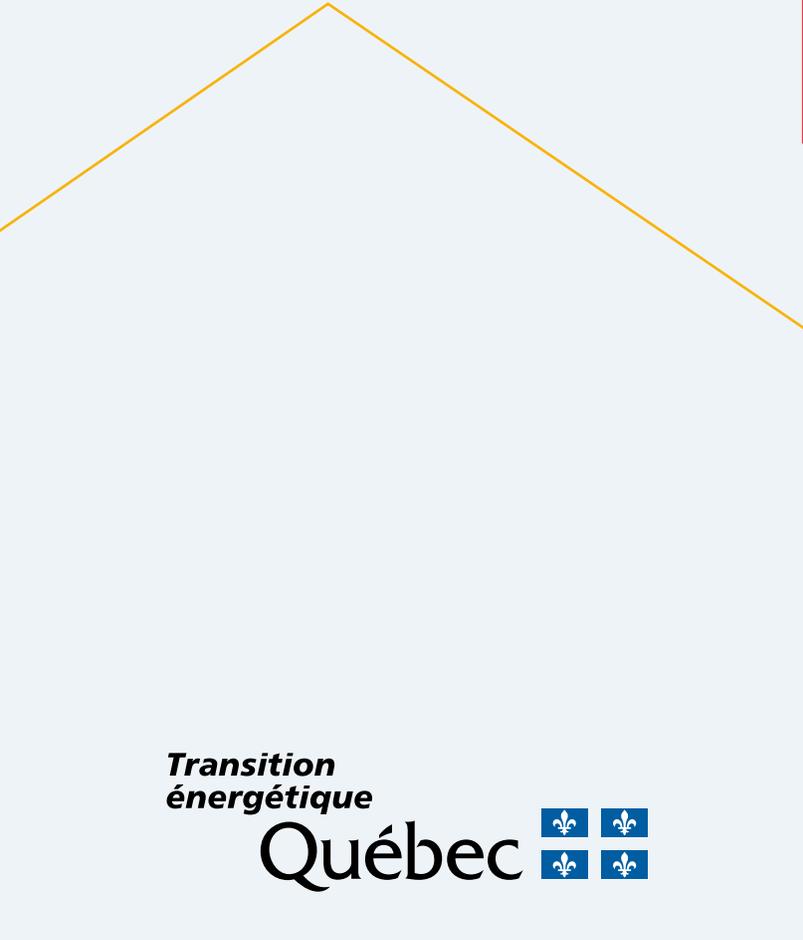
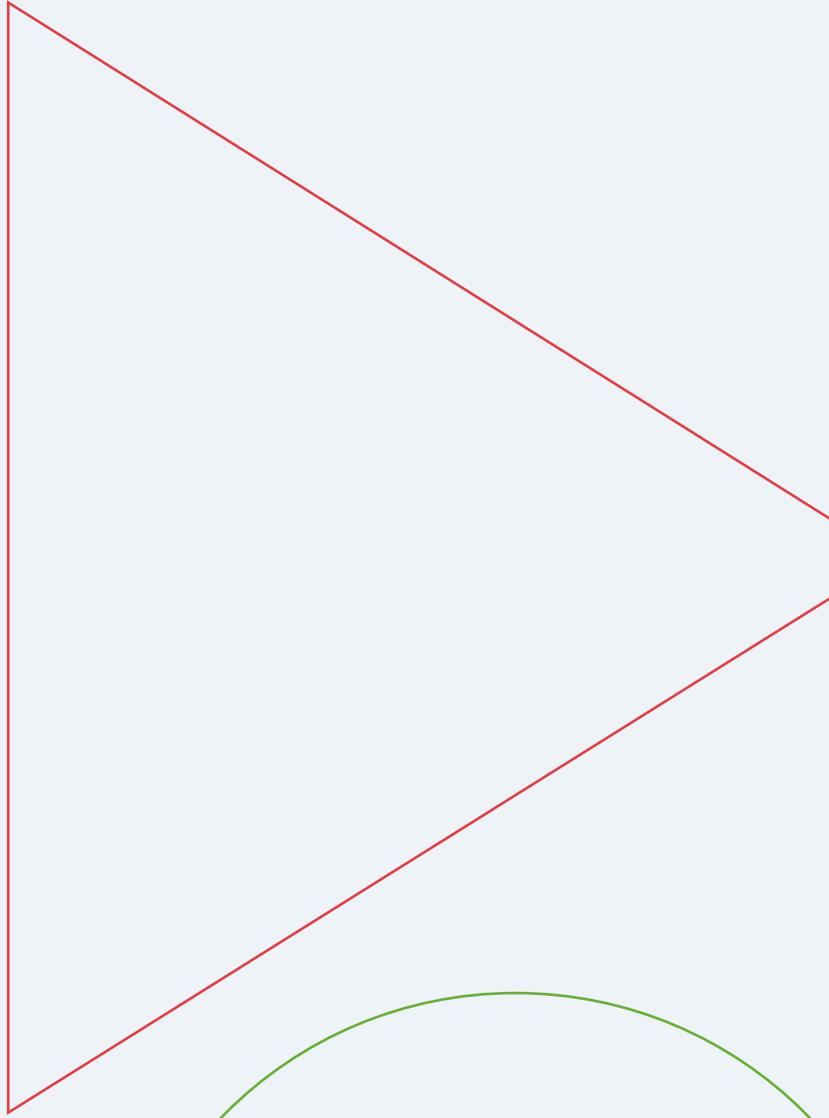
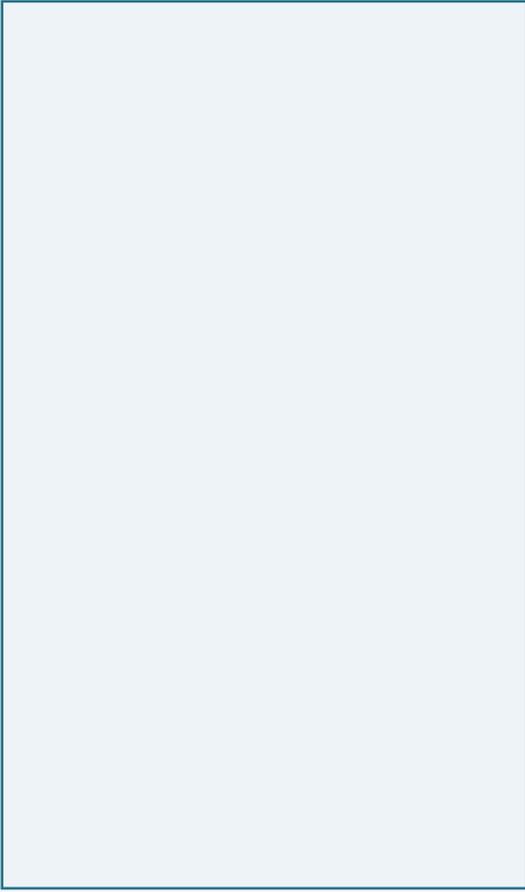
Enjeux

- 1/ Le renforcement de la gouvernance pour une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions.
- 2/ L'action responsable.
- 3/ Le développement de la connaissance et de l'innovation.
- 4/ L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions.
- 5/ L'engagement, le partage et la collaboration.
- 6/ L'intégration de la culture au développement durable.
- 7/ Le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Orientations

- 1/ Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.
- 2/ Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable.
- 3/ Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.
- 4/ Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.
- 5/ Améliorer la santé de la population par la prévention.
- 6/ Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.
- 7/ Soutenir la mobilité durable.
- 8/ Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES.

**Transition
énergétique
Québec/aujourd'hui
pour demain**



**Transition
énergétique**

Québec

